

Compte-Rendu
Conseil Municipal
du 14 DÉCEMBRE 2018

Secrétaire de séance : Nathalie DURANTON

Nombre de conseillers présents : 6

Absents excusés : Laurent JUBERTIE (procuration à Jean-Louis MONTEIL), Isabelle SOL (procuration à Hubert LAMOTHE) Nathalie VALEN (procuration à Nathalie DURANTON), Pierre SINDOU (procuration à Marc NICOLAS) et Frédéric CLUZEAU

Approbation du compte-rendu de la réunion du 14/09/18 à l'unanimité

➔ **Décisions du Maire**

Monsieur le Maire fait part au conseil des 2 décisions qu'il en prises en vertu du 3° de la délibération n°2016-21 :

- Proposition de GROUPAMA retenue pour assurance statutaire du personnel à partir du 01/01/2019
- Proposition de GROUPAMA retenue pour assurance de la commune à partir du 01/02/2019

➔ **Décisions Modificatives du budget**

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal les modifications il convient d'apporter au budget suite à l'attribution de subventions par le Conseil Départemental :

- 75 000 € pour le programme d'aménagement de l'espace public à l'ancienne école,
- 10 000 € pour le programme voirie 2018
- 5 000 € pour le programme adressage

Accord à l'unanimité

➔ **Demande de participation SIRTOM pour colonnes enterrées**

Monsieur le Maire explique au conseil la relance reçue du SIRTOM concernant la participation demandée pour l'installation des colonnes enterrées sur la Place Janvier réalisée en février 2014, juste avant les élections municipales. Après rappel de l'historique depuis 2013, Monsieur le Maire explique qu'il ne souhaite pas d'une convention rétroactive pour une dépense qui n'était pas connue à l'arrivée de la nouvelle municipalité. Cependant, il propose que le paiement soit effectué après mise en demeure. Une réunion va être organisée avec la direction du SIRTOM pour arriver à un accord et régler ce litige, comme convenu avec le Président du SIRTOM lors d'une entrevue.

➔ **Subventions aux associations**

Monsieur Hubert LAMOTHE rend compte de la réunion de la Commission Vie Associative et propose d'attribuer des subventions aux associations retenues. Accord du conseil selon la répartition suivante :

- 150 € à Ligneyrac Loisirs et Découverte,
- 150 € à l'ACPG-CATM,
- 100 € à La délégation de Meyssac des JMF,
- 100 € à l'Association pour gérer les Foires de Meyssac,
- 100 € à l'Association du Souvenir Français – comité de Meyssac,
- 50 € à Radio Vicomté,

En outre, accord du conseil pour participation financière à l'organisation de l'Arbre de Noël par l'association Ligneyrac Loisirs et Découverte, à hauteur de 13 € par enfant (selon le critère attributif décidé par l'association) et après transmission par l'association de la liste des enfants invités à l'Arbre de Noël.

➔ **Frais de scolarité école de Meyssac**

Prise en charge des frais de scolarité de 3 enfants en maternelle, à hauteur de 4 028,58 € pour l'année scolaire 2017-2018.

➔ **Transfert de compétence voirie à la Communauté de Communes du Midi Corrèzien**

Monsieur le Maire rend compte au conseil des réunions de travail communautaires afin d'harmoniser la compétence voirie qui était très disparate dans les anciennes com. de com. : le Sud-corrèzien avait tout transféré, Beynat avait transféré la moitié de ses routes et Meyssac n'avait rien transféré.

Monsieur le Maire montre la carte détaillant les routes qui deviendraient d'intérêt communautaire et explique le calcul effectué pour le transfert de charge, après calcul du coût d'entretien par chaque commune, avec une moyenne sur plusieurs années.

Les routes de Ligneyrac transférées représentent 15,892 km, dont les ouvrages d'art transférés également, et le coût de ce transfert a été calculé à 0,77 € / m linéaire. Ainsi, l'attribution de compensation reçue de la Communauté de Communes du Midi Corrèzien serait réduite de 8 915 €.

Si la commune conserve l'entretien des fossés et le débroussaillage, la communauté de communes rembourserait 0,34 € / m linéaire. Monsieur le Maire estime qu'il est préférable que la commune conserve ces prestations, même sur les routes transférées, afin d'être réactif par rapport aux besoins de la commune.

➤ **Programme adressage**

Monsieur le Maire explique au conseil que le programme adressage, lancé sur les communes alentours, va commencer en janvier, après une réunion de calage le 03/12/2018 avec la référente de La Poste : les conseillers désignés vont participer à 2 réunions de travail les 11 et 18 janvier, pour nommer chaque route et numéroter les adresses. Ce sera aussi l'occasion de prévoir l'arrivée de la fibre de la manière la plus exhaustive possible, étant donné l'avancée de la fibre lancée par le Département.

La saisie sera ensuite réalisée par La Poste. Ce travail permettra de connaître le nombre exact de plaques de rues et de numéros à commander et d'organiser leur installation.

L'information des administrés sera faite dans le bulletin municipal et une réunion publique aura lieu en aval.

➤ **Programme aménagement espace public ancienne école**

Monsieur Le Maire tient informé le conseil de l'avancement du projet : enquête publique close, sans aucune remarque enregistrée, et concluant à un avis favorable du commissaire enquêteur remis le 6 décembre dernier. La Communauté de Communes du Midi Corrèzien doit prochainement délibérer en faveur de la mise en compatibilité du PLU pour la modification du zonage de la parcelle concernée. Cette conclusion va permettre de poursuivre et finaliser l'instruction du Permis d'Aménager, qui permettra ensuite de publier le Dossier de Consultation des Entreprises, consultation qui doit durer 1 mois, avant de pouvoir lancer les travaux.

➤ **Point sur l'urbanisme**

Réunion SEBB sur le SCOT Sud Corrèze : Monsieur le Maire rend compte de cette réunion de bilan très intéressante sur cet outil de planification, voté en 2012, dont le bilan a été approuvé, et dont les effets devraient continuer à se produire dans l'horizon 2019-2024. Le maintien de ce SCOT restera en vigueur en attendant la finalisation du SRADDET au niveau régional.

AVAP de Ligneyrac : Monsieur le Maire indique qu'il reste toujours dans l'attente de retour de la DRAC concernant la modification du Site Patrimonial Remarquable suite à la rencontre de juillet et septembre 2018 à la sous-préfecture.

➤ **Mise en place du Répertoire Électoral Unique**

Monsieur le Maire explique au conseil les nouvelles modalités de gestion des listes électorales : le nouveau R.E.U. sera géré par l'INSEE et alimenté par les informations transmises par les communes. La mise à jour sera constante par les données enregistrées par l'INSEE. Le maire décidera de l'inscription sur les listes communales et la commission administrative communale sera remplacée par la commission de contrôle. Cette dernière, composée d'un conseiller municipal, d'un délégué de l'administration et d'un délégué du Tribunal de Grande Instance, aura pour rôle de contrôler les décisions du maire en matière de gestion des listes électorales.

➤ **Point sur les commissions communales**

Commission Vie sociale et solidarité : livraison cadeau aux Aînés le 17/12 et distribution en suivant (avant Noël) Repas des Aînés fixé au 24/03/2019

Commission communication : finalisation du Bulletin Municipal d'ici le 20/12 pour parution en tout début d'année 2019 avec invitation des habitants de Ligneyrac à la cérémonie des Vœux de la municipalité le 20/01/19 et info réunion publique avec l'association Aïcontis le 22/01 pour l'organisation du festival 2019

➤ **Informations et Questions diverses**

➤ Implantation d'un « recup' verres » supplémentaire par le SIRTOM

Séance levée à 23 heures 30